



FSU- Académie de Créteil

**CHSCT Académique
13 Novembre 2014
Déclaration liminaire de la FSU**

Madame la Rectrice, Présidente du CHSCTA, Mesdames et messieurs les Secrétaires Généraux, Messieurs les Directeurs des ressources humaines, Monsieur l'Inspecteur santé et sécurité au travail, Mesdames et Messieurs les Médecins de prévention, Mesdames et Messieurs nos conseillers de préventions, nos partenaires privilégiés, en tant que représentants des personnels de l'Académie, nous souhaitons attirer votre attention en ce premier CHSCTA, sur les avancées réelles de nos travaux mais aussi sur les objectifs que nous pourrions envisager pour cette année scolaire.

1. **Après la suppression totale de la formation** sous le précédent gouvernement, la FSU salue sa remise en place : elle faisait partie de ses revendications les plus urgentes tant dans l'intérêt des élèves que dans celui des personnels.

Il n'en reste pas moins qu'elle est loin d'être satisfaisante. Les stagiaires, ont fait les frais d'un manque d'anticipation sur l'organisation de leur formation : lourdeur, manque d'harmonisation des modalités d'évaluation, manque d'articulation entre la formation et le temps de classe.

La FSU constate que les stagiaires peuvent être l'objet de projets et d'objectifs divergents selon qu'ils sont sous la responsabilité de l'ESPE ou de l'employeur. La FSU souhaite donc que la direction des ESPE et l'employeur mettent en synergie leurs pratiques de manière à éviter que les stagiaires n'en souffrent : simplification, allègement, globalisation, mise en cohérence des évaluations, attribution des lieux de stage...doivent faire l'objet d'une attention croisée de l'ESPE et du rectorat.

Dans le 1^{er} degré, certains stagiaires n'ont connu leur lieu de stage (et donc leur niveau de classe) qu'à la rentrée. Ils ont donc eu des conditions de préparation inégalitaires. D'autres ont eu comme complément sur leur mi-temps de classe, des débutants, d'autres stagiaires, voire des contractuels. Leurs conditions de travail et de formation en sont fortement impactées : nous pensons aussi aux élèves et à leurs familles qui doivent subir ce type de situation, et donc, potentiellement se retourner contre les stagiaires, induisant par là même un risque évident de risque psychosocial.

Dans le second degré, l'affectation de certains professeurs et CPE stagiaires à plein temps devant élèves quelquefois avec des classes à examen, sur plus de deux niveaux, et avec des heures supplémentaires ne permet pas aux stagiaires de se former sereinement. Les autres, affectés à mi-temps, ce qui représente une charge de travail importante la première année, doivent en plus de la prise en charge de leurs classes valider un M2 dont le volume des maquettes est très important ou valider un Diplôme universitaire, en plus des préparations des cours, ce qui rend la vie des stagiaires extrêmement difficile, poussant certains à la démission.

Pour tous les stagiaires, au temps passé devant élèves s'ajoutent les préparations de cours, les

corrections de copies, les réunions et conseils de classes ou conseil de cycle, les réunions ou rendez-vous avec les familles, les bulletins, les avalanches de mail: après quelques semaines, de nombreux stagiaires nous ont contactés : ils se sentent stressés, débordés et fatigués.

Avec un salaire qui ne permet que très difficilement de se loger et de vivre en région parisienne, puis la difficulté d'obtenir ensuite une mutation, nous comprenons mieux pourquoi nos concours sont désertés.

Ce salaire ne leur permet pas non plus de prendre en charge leurs problèmes de santé dont le suivi est repoussé à plus tard. La médecine de prévention leur est inconnue et le nombre de médecins de prévention est bien trop insuffisant pour permettre un travail efficace.

En matière de protection de la santé et d'action sociale, les stagiaires ne reçoivent pratiquement pas d'information quant à leurs droits : ne serait ce pas une bonne façon de les accueillir dans l'académie que de les informer, dès leur arrivée, des mesures et textes protecteurs qu'ils ont le droit sinon le devoir de connaître ?

Formateurs et tuteurs, ont aussi attiré notre attention sur le respect de leurs missions, leur propre formation, et la reconnaissance de leur travail (réduction de 80% de leur prime) : l'accompagnement individuel et l'évaluation équitable des stagiaires sont rendus de plus en plus difficile par manque de moyens humains, limitant par là le nombre de visites et vidant de son sens leur métier. Cet empêchement de bien faire son travail est encore une fois parmi les indicateurs de risques psychosociaux que nous avons pour mission de supprimer.

L'entrée dans le métier de l'ensemble de nos agents, enseignants ou non enseignants doit être organisée pour offrir à l'ensemble des stagiaires des conditions de travail prenant en compte l'articulation entre formation théorique et formation pratique, avec une équité de traitement très exigeante.

Un éventuel regain d'attractivité de notre académie passera par une amélioration des conditions de travail et de formation de tous, les CHSCT doivent y contribuer en faisant des propositions, en formulant des avis.

2. **Concernant le devenir des SEGPA**, la mise en place de la nouvelle circulaire ministérielle annoncée pour la rentrée scolaire 2015, génère des inquiétudes quant aux nouvelles missions dévolues aux PE et PLP.

Lors des groupes de travail ministériel comme du Comité Technique Académique ont été évoqués des modifications dans certaines académies qui sont de très mauvais augure : la quasi-interdiction des maintiens en fin de cycle 2 ou 3, (alors que c'est actuellement un des critères retenus), combiné à la suppression de la classe de 6^{ème} SEGPA, pourrait mettre fin aux orientations SEGPA à l'issue de l'école primaire .

Sous couvert d'expérimentation, cela ne préfigurent il pas le démantèlement pur et simple de la SEGPA à quatre divisions ? Pourtant la SEGPA a fait la preuve de son efficacité dans la lutte pour la réussite scolaire, l'émancipation et la reconstruction des élèves, contre le décrochage et l'échec scolaire. Les équipes de SEGPA restent incontournables pour la réussite des élèves qui rebondissent et valident un diplôme de niveau V. De nombreuses études démontrent que les élèves de SEGPA ne sortent majoritairement pas sans qualification du système éducatif.

Pour les PE et PLP de l'académie de Créteil les expérimentations de l'académie de Lille génèrent beaucoup de stress et d'inquiétudes quant à leur devenir, à leurs missions spécifiques auprès d'élèves en grande difficulté scolaires.

Les transformations annoncées, nous interpellent quant à l'avenir des personnels formés dans la prise en charge de ces élèves, mais aussi quant aux modifications de fond qu'elles pourraient induire pour l'ensemble des autres personnels du collège.

Contrairement à ce qui s'est passé avec la filière STI, et conformément au décret 2011-774, toute modification d'importance concernant l'avenir des équipes de SEGPA devra faire l'objet d'une consultation, d'une évaluation et d'un avis du CHSCT de l'Académie de Créteil, comme du CHSCTM.

3. **Concernant l'activité des CHSCT**, la FSU se félicite du travail engagé et de sa prise au sérieux très prometteuse pour la santé au travail des personnels de l'académie. Ainsi, un calendrier respecté, des ordres du jour négociés, des moyens significatifs, une formation des membres des CHSCT de qualité, et la mise en place de visites d'établissements ou de services sont des points d'appui très favorables que d'autres académies peuvent nous envier. Nos représentants du personnel apprécient de pouvoir s'appuyer sur l'engagement et l'expertise de personnels du rectorat ou des académies majoritairement très à l'écoute.

Pour autant, nous tenons, à mettre en évidence des marges de progression à la fois urgentes et importantes pour une bonne politique de prévention des risques. Pour éclairer notre propos, nous allons évoquer les visites des CHSCT qui sont pour nous l'occasion:

- De passer de la théorie à la pratique
- De vérifier si les préconisations académiques, départementales, les règles nationales sont bien appliquées
- De rappeler avant qu'il ne soit trop tard les responsabilités de chacun (employeur et collectivités)
- De déceler des problèmes importants en matière de conditions de travail
- D'en informer au plus vite autorités compétentes et responsables
- De donner des conseils en matière de prévention des risques
- D'aider les équipes de direction, à prendre un fonctionnement convenable et conforme aux textes
- Et de dégager de grands axes de prévention à partir des problèmes récurrents rencontrés

Ces visites sont essentielles et demandent un fort investissement, pour les membres des CHSCT qui y participent comme pour les personnels des établissements, or actuellement demeure des dysfonctionnements importants qui feront l'objet d'un avis :

- les préconisations arrivent dans l'établissement plus d'un mois après la visite,
- les problèmes mettant en danger les personnels, signalés lors de la visite ne pas sont résolus au bout de plusieurs mois, sans même qu'une mise en sécurité à minima ne soit faite
- les personnels ne sont pas avisés des comptes-rendus de visite, certains d'entre eux, ayant participé au signalement des risques subissent des pressions, une mise à l'index ... Or ces personnels, comme nous-mêmes doivent être considérés comme des alliés dans la recherche de l'amélioration du climat scolaire. En tout état de cause il doit être rappelé aux personnels de direction que les représentants des personnels doivent être protégés de toute pression pour exercer leur mandat. Tous les personnels ont à y gagner, y compris l'encadrement : le respect de la mission du service public est à ce prix.

Madame la Rectrice, malgré des progrès non négligeables à tous les échelons hiérarchiques, cette nécessité de la prévention et du respect des textes n'est pas intégrée, la culture de prévention portée par les CHSCT est loin d'être entrée dans tous les établissements scolaires.

Pourtant dans les établissements, écoles, services

- où tous les partenaires ont compris qu'il était bénéfique pour tous de travailler dans des locaux entretenus,
- où, à chaque fois que possible, on adapte les conditions d'exercice aux personnels et non l'inverse
- où du temps et des moyens peuvent être dégagés pour faire de la prévention
- où tous les personnels ont compris qu'il était de leur devoir de signaler tout problème dans le registre d'hygiène et sécurité, que cela ne constituait pas une agression contre l'institution mais une nouvelle pierre posée dans l'amélioration des conditions de travail de tous
- où les personnels d'encadrement, les chefs de service considèrent les assistants de prévention, les membres du CHSCT comme des collaborateurs indispensables à la réduction des risques

, alors les personnels se sentent pris en considération, non seulement dans leur travail, mais aussi en tant que personne : cela contribuerait à un bon climat scolaire bénéficiant non seulement à tous les agents mais aussi aux usagers.

En tant que représentants de tous les personnels de l'Académie, nous y travaillons avec nos collègues, nous les engageons à s'impliquer dans les instances de prévention des risques, à participer activement à l'édification des DUERP, à renseigner et transmettre les registres, mais il y a encore des blocages à lever, et nous ne pouvons pas le faire sans vous.

Madame la Rectrice, Madame la Présidente du CHSCTA nous avons besoin de votre aide pour favoriser cette culture du respect de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels à travers vos interventions en direction des personnels d'encadrement, des chefs de service et des agents.

Mesdames, Messieurs, au nom des représentants du personnel au CHSCTA, nous vous souhaitons à tous une séance constructive et fructueuse.

Créteil le 13 novembre 2014



AVIS proposés par la FSU au CHSTA du 13 novembre 2014

Avis N°1

suite à la présentation d'un compte-rendu de visite en CHSCT, le président du CHSCT est chargé de sa transmission officielle dans les jours qui suivent le CHSCT aux personnels d'encadrement ou aux chefs de service ainsi qu'aux membres des personnels ayant participé à la visite

Avis N°2

Sous la protection du président du CHSCT aucune pression ne doit s'exercer, d'aucune manière que ce soit, sur des personnels ou membres des CHS et des CHSCT ayant signalé des problèmes d'hygiène, de sécurité ou de conditions de travail, au moyen des registres ou de tout autre mode d'alerte

Avis N°3

Au vu des orientations ministérielles concernant la prévention des risques professionnels, un groupe de travail sera mis en place pour évaluer les besoins en termes de recrutement de médecins de préventions, d'inspecteurs Hygiène Sécurité au Travail et de Conseillers de Prévention.